L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 14 FEVRIER 1868 Entre les rues Bienville et Conti.

DUPOUR & LEBET,
PROPRIÉTAIRES - EDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4
Prix d'un exemplaire, 10 cents.
EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi
Par an, $8; par semestre, $4.
TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 la carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $8 00 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces seront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 33 pour cent.
Pour les réclames d'annonces d'affaires paieront 50 cents par la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.
Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur sont envoyés à la fin de chaque mois.

TARIF D'ANNONCES.

	1 mois	2 mois	3 mois	6 mois	12mo
Un carré	$12 net	$22 net	$30 net	$50 net	$75 net
Deux "	22 "	38 "	50 "	80 "	125 "
Trois "	30 "	55 "	70 "	110 "	175 "
Quatre "	38 "	67 "	90 "	140 "	225 "
Cinq "	46 "	80 "	100 "	170 "	275 "
Six "	54 "	92 "	120 "	200 "	325 "
Demi "	60 "	105 "	135 "	230 "	375 "
Un pied	85 "	150 "	180 "	260 "	420 "
Demi-pied	70 "	125 "	165 "	290 "	450 "
Deux pieds	75 "	135 "	180 "	320 "	500 "
Trois "	80 "	145 "	195 "	350 "	540 "
Demi-colonne	85 "	150 "	210 "	380 "	580 "
Trois quarts "	90 "	165 "	220 "	410 "	620 "
Colonne	95 "	175 "	250 "	450 "	660 "
Demi-page	150 "	250 "	360 "	450 "	700 "
Trois quarts "	175 "	350 "	450 "	750 "	1200 "

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 14 FEVRIER.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions données, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir les annonces.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

La prochaine élection en Louisiane.

Nous nous sommes peu occupé, jusqu'à présent, des mesures adoptées par la pseudo-convention louisianaise qui siége rue Dryades. La discussion des articles de la Constitution, élaborée par cette assemblée, nous paraissait oiseuse, puisque nous n'avions aucune influence à exercer dans le débat et parce qu'ensuite nous n'avons jamais cru qu'une constitution émane de telles conditions, sans de participation du peuple de la Louisiane, pût jamais devenir la loi de l'Etat. Mais si les discussions plus ou moins sérieuses, auxquelles se livraient les conventionnels bigarrés du Mechanics' Institute, ne pouvaient qu'exciter notre indifférence ou notre dédain, il n'en est pas de même des mesures qu'ils ont adoptées pour faire passer leurs théories dans la pratique.

Le moment approche où la constitution doit être soumise à la ratification des électeurs reconnus par le Congrès, et il importe aux conservateurs d'aviser aux moyens d'empêcher cette ratification. A côté de cette question principale, il y en a une autre qui a également son importance. La convention, dans le but de réparer le temps qu'elle a perdu, a voté une ordonnance portant que les électeurs, au même temps qu'ils voteront sur la ratification de la Constitution, voteront également pour tous les fonctionnaires d'Etat, de paroisse, de municipalité, prescrits par la nouvelle Constitution, pour les membres d'une législature d'Etat et pour des représentants au Congrès. Cette ville est lasse, et c'est vouloir faire d'une pierre deux coups. Il convient d'examiner si cette manière de procéder est autorisée par les lois du Congrès.

Les lois de reconstruction chargent les commandants de district de procéder à deux élections seulement : la première sur la question de savoir si une convention sera tenue, et en même temps pour la nomination éventuelle des délégués à la dite convention ; la seconde pour la ratification ou le rejet de la Constitution. N'est pas question d'élection d'Etat, ou de réorganisation du gouvernement civil, parce qu'il tombe sous le sens que ces élections devront avoir lieu après l'adoption de la Constitution, suivant les formes prescrites dans ce document et non plus suivant celles qu'indique la législation du Congrès, et sous la direction des autorités civiles provisoires et non plus sous le contrôle des autorités militaires.

Voici le texte même de la loi en ce qui concerne l'élection à tenir pour la ratification de la Constitution :

" Et quand la dite Constitution aura été ainsi rédigée, elle sera soumise par la Convention pour être ratifiée aux personnes enregistrées au vertu des clauses de cet acte, à une élection qui sera conduite par les officiers ou les personnes nommés ou qui seront nommés par le commandant général, comme il est ci-dessus prescrit, et qui aura tenu à l'expiration de trente jours à partir de la date de l'avis qui en sera donné par la dite convention, et les retours de la dite élection seront faits au commandant général du district.

On voit qu'il n'est nullement question de nommer, dans la même élection, les fonctionnaires et autres agents indiqués dans la Constitution. La mission du commandant du district se borne à faire tenir une élection pour la ratification, et il n'est autorisé à faire de dépenses que dans ce but. Il est donc parfaitement fondé à refuser de s'occuper de l'élection subsidiaire ordonnée par la convention.

Il est à remarquer, d'un autre côté, que les électeurs appelés à prendre part au vote sur la ratification de la Constitution sont ceux qui ont qualité d'après les actes du Congrès, tandis que ceux qui devraient voter pour l'élection des fonctionnaires d'Etat, en cas d'adoption de la Constitution, devraient être les électeurs qualifiés par la Constitution elle-même. Or, les exclusions prononcées par le projet de Constitution sont plus nombreuses que celles qui sont énumérées dans les lois de reconstruction. On ne peut donc demander à une certaine catégorie d'électeurs d'exercer les attributions qui appartiennent à une autre. Ce serait une contradiction flagrante, et le gouvernement civil qu'on voudrait ainsi organiser, le serait en violation patente des clauses mêmes de la Constitution que les électeurs seraient appelés, dans la même journée, à ratifier.

Il est clair que si la Constitution vient à être ratifiée, il sera nécessaire de procéder à un nouvel enregistrement des électeurs, puisque la liste actuelle a été formée sur des bases très différentes de celles qu'indique la Constitution.

Il y a donc incompatibilité légale entre les deux élections que la Convention, dans son zèle intempestif, voudrait confondre en une seule. Il lui appartient, sans doute, de prescrire le mode qui sera suivi, après ratification de la Constitution, pour procéder à la réorganisation du gouvernement civil, mais elle ne peut anticiper sur le vote de ratification par les motifs que nous avons fait valoir ; et aussi parce que, en vertu de la législation de laquelle la Convention tient ses pouvoirs, la ratification de la Constitution par le peuple n'est pas définitive puisque le fait que le Congrès admette la validité de l'élection et déclare que la Constitution ratifiée est conforme aux dispositions des lois de reconstruction. Une élection de fonctionnaires d'Etat, de paroisse, de municipalité, prescrits par la nouvelle Constitution, pour les membres d'une législature d'Etat et pour des représentants au Congrès, avant ratification de la Constitution par le peuple n'est pas définitive puisque l'on ne peut dire que le Congrès admettra la validité de l'élection et déclare que la Constitution ratifiée est conforme aux dispositions des lois de reconstruction. Une élection de fonctionnaires d'Etat qui exige que toutes ces conditions soient remplies, serait donc prématurée et contraire à l'esprit aussi bien qu'à la lettre des lois de reconstruction qui régissent la matière.

Ces raisons légales sont plus que suffisantes pour déterminer le commandant du district à refuser son concours à l'ordonnance qui prescrit des élections d'Etat en même temps que l'élection sur la ratification de la Constitution. Nous espérons donc que la question de ratification sera seule posée aux électeurs enregistrés, sans complication d'aucune sorte, et que ceux-ci sauront la résoudre négativement par l'un des deux moyens que la loi leur accorde, c'est à-dire le bulletin de vote ou l'abstention.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

☞ Ne manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

☞ MASS MEETING.—Un grand mass meeting des Conservateurs opposés au radicalisme aura lieu sous les auspices du comité central démocratique au Théâtre St-Charles, samedi soir 15 février à sept heures. On y entendra des orateurs distingués.

Nous engageons les citoyens de la Nouvelle-Orléans à assister à ce meeting, qui a pour objet de secouer l'apathie un peu trop prolongée dans toutes les classes de la population. La loi de la conservation, à défaut de tout autre mobile d'un ordre plus général, fait un devoir à chaque citoyen de faire quelques efforts en faveur de la cause conservatrice.

ORDRE RELATIF AUX LEVÉES. — Le délai fixé aux entrepreneurs pour la construction des levées sur les habitations Sarpy et Fairex, paroisse St-Charles, et sur l'habitation Sauvé, paroisse Jefferson, est étendu du 20 février au 5 mars 1868.

DEMANDE—Parmi les demandes de pardon et de réintégration dans les droits de citoyenneté adressées de la Louisiane au Congrès, est celle de M. J. E. Trudeau jeune, avocat très estimé de cette ville, membre d'une de nos meilleures familles, et frère de l'artiste de ce nom. M. Trudeau a servi pendant la guerre dans la compagnie du capitaine Guy Dreux. Sa pétition, fortement recommandée par les généraux Sherman, Sheridan et Augur, sera probablement bien accueillie.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—La représentation de la *Prophète* a eu lieu, hier soir, devant une salle comble. Ce magnifique opéra de Meyerbeer a été interprété d'une façon remarquable par Mesdames Audibert et Segrin, MM. Picot, Van Hoffen, Le Chevalier, Deseré et Dupin. Nous rendrons un compte plus détaillé de cette belle soirée demain. La seconde représentation du *Prophète* aura lieu samedi. Cette circonstance oblige à remettre au samedi suivant le quatrième grand bal masqué.

Funérailles.—Aujourd'hui, à 4 heures M. demie du soir, auront lieu les funérailles de Mme Ve Victorian CHAZAT, née Chalmette Delino, décédée hier à l'âge de 82 ans. La famille Chalmette Delino est une des nos plus anciennes et des plus connues, par son nom est devenu historique par la bataille justement célèbre qui fut gagnée contre les Anglais en 1815, sur les terres même de cette famille. Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour éveiller l'intérêt public en cette circonstance, et nous sommes parfaitement sûrs qu'une foule nombreuse de parents, d'amis et de connaissances assistera aux obsèques de Mme Vve Victorian Grunat. Le convoi partira de la résidence de son fils M. Gustave Grunat, rue du Canal No 102.

Drape nouveau et Mode.—M. J. Brandner marchand tailleur, rue de Chartres, No 34, annonce aujourd'hui dans une colonne qu'il a reçu un assortiment complet des drapes les plus nouveaux et les plus brillants, produits des meilleures fabriques d'Europe. Ces draps ont un lustre qui fait reconnaître au premier coup d'œil leur origine, et bien qu'ils soient d'un prix peu supérieur aux étoffes ordinaires, ils ne sont pas moins d'un bon marché surprenant au égard à leur qualité, à leur beauté et à leur valeur réelle. Nous les recommandons au public avec connaissance de cause. Nous recommandons également les habits confectionnés par MM. John et Joseph Brandner, si connus par l'élégance de leur coupe et le genre tout particulier de distinction qu'ils savent donner à leurs œuvres. Un habit sorti de l'atelier de MM Brandner paraît toujours comme un habit véritablement à la mode. Nous croyons devoir répéter que M. John Brandner, et son frère, Joseph Brandner, sont les coupeurs de la maison, et ils ont acquis comme tel une grande et légitime réputation. 4

Dieu de justice.—L'attention du LAIT par des soins, — connus, est devenue si universelle qu'il est réellement consolant de savoir où l'on peut se procurer du vrai lait pur de la campagne. Voyez donc l'annonce de Lewis "Anchor Brand" (marque de l'Ancre." 2

NOMINATIONS DANS LES PAROISSES. — Les ordres suivants ont été lancés du quartier-général du Cinquième District Militaire :

Sur la recommandation de Son Excellence le gouverneur Baker, les nominations suivantes ont été faites à l'effet de remplir des vacances :

Fraisher City : M. Mahu, membre du Conseil de ville.

Paroisse de Catahoula : Schuyler Marvin, assesseur.

Paroisse St-Landry : John Roy, constable.

Paroisse Natchitoches : Levi Hanson, constable.

Paroisse Rapides : Charles A. Landeit, shérif.

Paroisse Carroll : Richard A. Dollerbide, juge de paix.

Paroisse Terrebonne : R. W. Francis, juge de paix.

Paroisse Plaquemines : H. J. Feltus, membre du jury de police.

Paroisse Ste Hélène : P. C. Bradford, maire et juge de paix à Tangipaho ; Moses. Wolff, marshall.

Paroisse Franklin : Thomas S Cook, juge de paix pour le ward No 3.

Paroisse Catahoula : Wm. E. Gaulden, juge de paix pour le ward No 1.

Paroisse Morehouse : Wm. N. Potts, juge de paix pour le ward No 4.

Des quelques autres nominations, les personnes ci-dessus nommées enverront au quartier-général une copie du serment prescrit par la loi.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—13 février.

THERMOMÈTRE DE C. DRIANSKI, OPTICIEN, Escalopze Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	41 degrés.
Midi	54 "
3 heures P. M.	57 "
6 heures P. M.	56 "

MAISON DE JEU—Théodore Collens, John Tolin, Robert Jones, Richard Ackerman, Louis Gray et O'Jackson ont été arrêtés hier matin sur l'accusation de tenir une maison de jeu en violation de la loi. Traduits devant le recorder Merle, Collins a été relaché et les autres seront obligés de fournir chacun une caution de $2000.

Le Recorder Neville a envoyé au workhouse pour 60 jours Rum Anderson (c) qui a volé le porte-monnaie d'un monsieur pendant qu'il était à payer une orange achetée par lui au débitant de bananes à vapeur.

James Taylor pour vagabondage passera trois mois au workhouse. Jas Gibbons, Andrew Taylor, Mme dame Margaret McGuire et Collihan, ont tous été condamnés pour voies de fait ou tapage à une amende de $10.

Henry Clay, Pierre Hutchinson et Prince William, coupables de bastonnade, ont été envoyés au workhouse pour 90 jours.

FEU.—Hier, vers une heure et demie, le feu a pris à un tas de mousse dans le haut d'une cuisine, rue Baronne No. 386. Le dommage a été peu de chose, et la cause du feu est inconnue.

VOL.—Un vol audacieux a été commis hier en plein jour chez M. S. Kohn, rue des Magasins No 107. Un enfant nègre a volé une chaîne d'or, une épingle avec diamant, un chèle en dentelle, un chale cachemire et d'autres articles, le tout estimé à $1500. Voleur inconnu jusqu'ici.

L'AFFAIRE DU MEURTRE A BORD D'UN CHALAND.—Nous avons rapporté hier que le jury avait été fermé dans la salle des délibérations faute d'accord unanime. Nous ajoutons aujourd'hui que le jury n'est resté à délibérer sans résultat jusqu'à jeudi à 2 heures, et qu'alors il a fait savoir à la cour qu'il n'avait aucun espoir d'arriver à un verdict. En conséquence, ce jury a été déchargé et un nouveau procès ordonné.

On dit que 9 jurés étaient pour un verdict de "coupable" dans tout le sens du mot, et que les trois autres ajoutaient à cela "sans peine capitale."

PREMIERE COUR DE DISTRICT.—Théophile Baptiste (c), accusé d'être entré par effraction dans le magasin de chaussures de Emile Dubreaux, rue Dauphine, No 233 et d'y avoir pris pour $213 de bottes et souliers, a été trouvé coupable de vol. On a trouvé chez lui le lendemain du vol une partie des articles volés.

Robert C. Marshall (c), accusé d'être entré avec effraction dans la chambre de Wm. C. Nevill, rue Melpomène, No 112, avec intention de commettre un vol, a été acquitté.

BRUÈLE.—Hier, vers 2 heures, Adèle Surée (c), demeurant rue Dryades, No 65, a été transportée à l'hôpital de Marine pour y être traitée d'une brûlure occasionnée par un feu de charbon de bois qui avait pris à sa robe.

CONSEIL DES ASSISTANTS ALDERMEN. — M. Hepp préside et MM. Whittaker, Léaumont, Smith, Moore, Sampson, Flood, Davies, Perkins et Sterry sont présents.

Une résolution de l'autre Conseil, changeant la section 3 de l'ordonnance de licence de manière à lui faire dire : Pour chaque table de billard $50, est acceptée.

M. Perkins demande que le président fasse des nominations pour remplir les vacances. Adopté.

Le président fait les nominations suivantes :

Comité de finance, Whitaker et Gilsby.

Rues et débarcadères, Léaumont, Sterry et Smith.

Police et santé, C. L'aumont, président. 4 jus feu, L. H. Moore, président.

Maison de travail et prisons, W. Smith, président, Davies, Flood et Oglesby.

Education, H. S. Whitaker, président.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à mardi prochain.

CONVENTION. 64e *Séance.* — Soixante-neuf membres répondent à l'appel. Le chapelain ayant reçu son mandat pour $200 et n'attendant plus rien, a laissé à la convention et s'est dispensé de faire la prière.

Cromwell présente la résolution suivante. Nul ne sera éligible à une place d'Etat ou de municipalité s'il ne réunit les conditions exigées des votants pour les membres de cette convention. Déposé.

M. Cooley a la parole contre les 30 p. 0|0 additionnels, demandée comme compensation à la déprédation des mandats. Il dit que cette résolution discréditerait entièrement la convention qui aurait l'air de s'être assemblée non pour faire une constitution, mais pour faire une affaire financière, et il craint que cela empêche la ratification de leur œuvre.

Reagan, d'Est-Baton-Rouge, répond au juge Cooley par des personnalités sans dire un mot de la question.

Smith, d'Orléans, interrompt Reagan qui reprend avec une véhémence inouïe, jusqu'à ce que Waples, criant plus fort encore, le traite de menteur, ce qui est contraire au règlement.

Le vote est finalement appelé sur la résolution de Waples qui est perdue.

☞ On assure que l'uniforme de la garde nationale mobile sera le suivant :

Veste gris argentin à deux range de boutons de cuivre pantalon de même couleur à bande écarlate, et képi gris garnéd'écarlate.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Taxe conventionnelle dans le Mississippi.

Le général Gillem refuse de la faire collecter.

Les résolutions de mise en accusation présentées par Stevens.

Elles sont repoussées par 6 contre 3 dans le Comité de reconstruction.

Le général Sherman nommé général des armées des Etats-Unis, par brevet.

Breckenridge en Syrie.

La ratification en Georgie menacée à dégénérer en conflit.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 13—Le Portugal autorise la pose du câble atlantique par les Azores.

Plusieurs autres attaques ont été dirigées contre la police à Cork.

NOUVELLES DE WASHINGTON.

Washington, 13. — CHAMBRE—La question des droits des citoyens américains à l'étranger est reprise. L'orateur a annoncé que par l'ordre régulier, ce bill devait absorber la séance du matin pendant une semaine. Toute l'affaire a été référée au comité des affaires étrangères.

Le secrétaire du Trésor adresse à la chambre un projet de bill réglant le commerce avec l'Espagne. Référé au comité du commerce.

L'affaire de John Young Brown est reprise. Brown se défend lui-même. Il est rejeté par 108 contre 43.

SÉNAT—Est adopté un bill autorisant le Bureau des phares à placer des signaux sur les obstructions à l'entrée des passes et des baies.

Le bill déclarant route de poste les ponts du chemin de fer de Chattanooga, Mobile et la Nile Orléans a passé.

Affaire du sénateur Thomas a été reprise et discutée jusqu'à l'ajournement.

Dans le comité de reconstruction aujourd'hui, Stevens a présenté des résolutions pour mettre en accusation le Président pour crime de haute trahison et pour mauvaise conduite dans l'exercice de ses fonctions. Les résolutions ont été déposées sur le bureau par le vote suivant : Bingham, Paine, Beaman et Hurlburd, républicains, et Brooks et Hulk démocrates contre Stevens, Boutwell et Farnsworth. On vote non considéré comme la fin de la question de la mise en accusation.

Les Tenessiens désespérent de soustraire leurs chemins à l'expiration de la législation proposée par le comité des chemins de fer du Sud.

ÉLECTIONS DE L'ALABAMA.

Ce qui suit a été reçu aujourd'hui.

Mongomery, Ala. 13 fév.

Hon. D. T. Patterson,

La ratification a échoué par plus de 15,000 voix de majorité. Que faut-il attendre du bill de Sherman à propos de l'Alabama ? Passera t-il ?

Signé D. L. DALTON,
Secrétaire du Gouverneur.

Le Bureau des affranchis a disseminé dans la Tenessee, le Kentucky et le Maryland à partir de samedi. Il n'est pas probable que l'ordre soit contremandé.

Meade mande, par le télégraphe, qu'il ne sait pas encore si l'Alabama a complété ou rejeté la constitution. Il fait rechercher si les poils ont été ouverts dans certains comités. Si non, il ordonnera des élections spéciales.

Un changement de ressort pour Surratt est probable.

Le bill annuel de déficit est devenu loi par le lit de 10 jours.

Le Président a nommé Moses S. Foote, collecteur du Revenu de l'intérieur pour le District de l'Alabama.

Ames, pour le carnage, l'habileté et le génie déployés pendant la guerre de la rébellion, le major-général Wm. T. Sherman, général des armées des Etats-Unis, vient d'être nommé.

Le Président a demandé à Howard une liste des fonctionnaires du Bureau avec la loi en vertu de laquelle ils ont été nommés.

Une lettre digne de foi, adressée de Beyrut, Syrie, annonce que le général Breckenridge était dans cette ville le 1er janvier, pourvu un voyage pour Constantinople. Il a dit à quelqu'un qui lui demandait s'il n'avait pas l'intention de retourner en Amérique qu'il ne voulait pas être un mari qu'il n'ait le retourner aux Etats-Unis que lorsqu'il pourrait le faire avec sureté, mais qu'en attendant il n'adopterait au cun autre pays pour patrie.

La même lettre dit que Jacob Thompson et plusieurs autres personnages influents du Sud, pendant la rébellion, sont à voyager en Turquie. Le secrétaire de la Trésorerie a reçu une lettre de donnée, après avoir canceller les permis d'exportation de coton, de les rendre à l'assesseur des districts où les permis ont été délivrés, afin d'en empêcher l'usage au second fois.

Le bill d'allocation proposé réduit la position des représentants fédéraux à celle d'agents de ministres résidents à ceile d'agents commerciaux et de consul général.

Les douanes ont reçu pour la semaine finissant le 10 courant $2,600,000.

L'amiral Engle est mort à l'âge de 83 ans.

CONVENTION DU MISSISSIPPI.

Jackson, 13—La convention a adopté le rapport du comité sur le département législatif, rapport instituant une législature composée d'une Chambre des représentants et d'un Sénat, les membres du Sénat étant élus devant être élus pour 2 ans et les sénateurs pour 4.

Une dépêche du maire envoyé à Vicksburg dit que le général Gillem est à considérer l'affaire de la taxe.

Motion a été faite de télégraphier au général Grant que Gillem refusait de faire collecter la taxe, et pour demander qu'il soit requis de le faire. La convention s'ajourne sans rien décider.

CONVENTION DE LA GEORGIE.

Atlanta, 13—La 10e section du comité sur la franchise, qui permet à tous les votants d'être éligibles aux places, était en discussion. Trawlen wall a fait un discours contre, et la Convention s'ajourne sans rien décider.

Un caucus de 39 membres a décidé ce soir de ne pas appuyer la ratification devant le peuple, si la 10e section passe.

NOUVELLES DIVERSES.

Harrisburg, Pa, 13—Le gouverneur Geary a pardonné Wm Messer, éditeur du *Sunday Mercury*, convaincu de libelle.

La chambre a rappelé le bill interdisant la vente des liqueurs spiritueuses le dimanche.

Augusta, 13—Le général Meade a décidé que l'investigation ne soutenait pas les accusations portées contre les autorités municipales ; en conséquence, il a renvoyé l'affaire.

MARCHÉS EUROPÉENS.

Liverpool, 13, au soir.—Coton plus facile à la cotiure. Vendu 10,000. Mid. 8 5|8 Coton attendu 8 1|4 à 8 3|8. Mid. Orléans 8 7|8.

Londres, 13, au soir— Consolidés 93 1|4. Bons 72. L'encaisse a diminué de £140,000 à la banque d'Angleterre.

MARCHÉS AMÉRICAINS.

New York, 13—Coton calme, prix irrégulier. Vendu 3,000 balles. Middling 20 1|2 à 21, plus souvent 20 1|2.

New York, 13.—Or irrégulier à 140 5|8. Sterling plat 109 5|8. Fonds publics inactifs.

New-York, 13—Pas de changement dans le marché monétaire. Actions animées mais lourdes.

Balance au Trésor $102,250,000 5 20 avec coupons 111 3|8. 10, 40, 104 7|8. 7-30, 107 5|8.

Louisville, 13—Tabac bien tenu, de commun à médium de 5 50 à 18. Farine supérieure 8 50. Avoine 66. Saindoux 14. Porc 23 00. Cotés 13. Coton 18 à 18 1|2.

St Louis, 13—Tabac sans changement. Farine calme et ferme. Maïs calme à 81. Bacon 9 3|4. Temps clair et doux.

Cincinnati, 13—Farine et blé sans changement. Bacon ferme et ferme à 13. Lard 10 1|2.

Mobile, 13—Vendu 1000 balles de coton. Marché incertain et plat; Mid. nominalement à 19 1|2. Reçu 1776 balles. Exporté 1031.

NOUVELLES DU FLEUVE ET DES RIVIÈRES.

Vicksburg, 13 février— Descendu, le steamer Great Republic. Le fleuve baisse.

Louisville, 13—Le rivière monte avec 7 pieds 6 pouces d'eau dans le canal. Temps clair. Thermomètre 42.

NOUVELLES DES PASSES.

Passe du Sud-ouest, 13—Arrivée, le Jupiter, navire de Hambourg, venu en 42 jours ; la barque anglaise Jno. S. Harris, de Liverpool. Légère brise du nord.

(*Dépêches d'hier soir.*)

Une autre Révolution au Mexique.

Réponse de Seward au gouverneur de l'Ohio.

Galveston, 13 fév — Le Tartar apporte des nouvelles mexicaines jusqu'au 8. Une révolution se prépare à Puebla dans l'intérêt d'Ortega.

Les vols en plein jour et les enlèvements de citoyens pour en tirer rançon sont choses fréquentes.

Le général Diaz a résigné. On a commencé une ligne télégraphique entre San Luis et Matamoros.

Smith et Ruby, candidats à la convention, ont obtenu environ 900 votes à Galveston.

Nashville, 13—Le message de Brownlow traite de conspiration contre l'Etat les grèves concertées des employés de chemins de fer.

Memphis, 13—La banque d'épargne allemande a suspendu ses payements.

New-York, 13—Par le câble—La France réaffirme que Bismark a demandé la permission de se retirer.

Les avis d'Abyssinie rapportent que Napier se porte sur Ivant. Les forces de l'ennemi approchent et les escarmouches sont fréquentes.

Washington, 13—On dit que la mission de Burlingam en Europe est de demander assistance contre les Chinois rebelles qui pressent les impérialistes. Certains avantages commerciaux seront accordés comme compensation pour assistance matérielle et politique.

On a essayé inutilement d'obtenir au quartier-général la correspondance de Grant avec Hancock.

La Havane, 13. — Sucre inactif et en baisse. Beaucoup d'offres à des prix faibles. Les acheteurs refusent. Sterling 10 1|2 à 11 de prime. Circulation de New York à 31 d'escompte. La sécheresse à Manzanilla retarde la récolte du tabac ; on n'espère qu'une moitié de récolte.

Binghampton, N. Y., 13. — On a dit, pour la première fois depuis 10 ans, un maire démocrate et une majorité du Conseil de ville du même parti.

Washington, 13—Le secrétaire Seward répond à la demande du gouverneur de l'Ohio, pour la constitution des papiers qui rattachent l'attendant constitutionnel, qu'il n'y a pas de loi permettant le retrait d'aucun document du département à la requête d'un individu ou d'un Etat. Par conséquent, l'ordre ratifiant l'amendement et l'ordre qui le rescindent y resteront enregistrés.

New-York, 13—Sterling, 109 5|8. Or, 141 3|8. Coton calme à 20 1|2 et 21.

Galveston, 13—Le général Carona a été envoyé de Houston le 22 janvier pour supprimer le mouvement révolutionnaire dans la Sinaloa.

Domingo Rubi a été déclaré gouverneur de Mexico à la place d'Escobedo, démissionnaire.

☞ Nous manquez pas d'assister à la grande vente, par suite de succession, de beaux articles de ménage, au No 174 rue du Canal, vente qui a lieu les mardis, jeudis et samedis. On prend les billets de ville au pair.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE
Jeudi soir, 13 février 1868.

COTON—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 3800 balles qui ont changé de mains à un prix aussi élevé et pas plus bas que les chiffres extrêmes d'hier. Nous cotons à présent : ordin. 17 — à 18— good ordinary à 18¼ à 18¾, low middling à 19¼ à 19¾, middling à 20— à 20¼ et good middling 21 à —. Nous ferons observer que dans ce qui précède, nous avons donné à divers grades un alignement inaccoutumé, mais devenu nécessaire non seulement à cause de l'irrégularité des prix payés, mais encore par la différence qui distingue les réclamations des facteurs. Par exemple, le middling a été tenu pour 20 cents net, et le 21 cents, tandis que le même grade—de classification de Liverpool s'entend—a été offert à 20c. Ces faits ont caractérisé le commerce du public pour derniers et nous les avons conséquemment signalés tout en nous abstenant de hausser nos cotes en les basant sur les prix extrêmes payés, mais en même temps pour ne pas accompagner nos chiffres de références aux prix en question. En outre, la forte demande se fait pour le Nord, et le bon courant est recherché même à plus haut que la différence bien-être. Tandis que la circulaire d'un courtier cote le good ordinary à 18¾c, le low middling à 19¼ et le middling à 20¼, celle d'un autre porte le low middling à 20 et le middling à 21. Ceci cause l'irrégularité générale tout en montrant la marche à suivre pour l'établissement des cotes. Le marché, sans doute à la fermeté à l'ouverture. Le marché, mais le mouvement a été ébranlé par le manque—jusqu'à une heure très avancée—de nouvelles d'Europe, et aussi par une baisse dans le change étranger.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles	152546
Reçu aujourd'hui	4170
" précédement	445379
	449549
Expédié aujourd'hui	4209
" précédement	341039
	345248
Stock en mains	121108

FRET—Le mouvement dans le fret n'a mou tré aucune variation depuis hier. Les taux d'outre sont aucun changement.

SUCRE—Il est arrivé ce matin 39 boucaute de sucre. Ce qui est arrivé ces jours précédemment, se sont aisément vendus aussitôt débarqués à des prix de plus en plus élevés. Inférieur, 10 à la livre. Bon ordinaire à fair 13¾c, par et fair 14¼ fully fair 14¾c prime 15 c, choix 15¾ à 15¾, jaune clarifié 16 à 16¼ c, blanc 16¾ à 16¾ c. seconds 14¾ cts la livre.

MELASSE—Il est arrivé ce matin 50 barils de mélasse et ce renfort a été vendu aussitôt débarqué, à des prix pleins. Fermeture 70 à, 80 c le gallon, centrifuge non fermentée 80 c, choix non fermentée, prime recuite 82½ c le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer le St Charles, de Louisville est le seul bateau qui nous soit arrivé depuis hier.

FRETS—Le fret de commerce local il se fait d'actives affaires, mais les prix tendent à la baisse. Ventes aujourd'hui de 1624 barils dont 200 de sans marque, 200 de Cincinnati, 1000 de Pittsburg, 200 de Louisville privés, 700 de sans marque à $0 50, 45 de à $10, 50 de superfine à $10 50 ; 50 double extra à $11, 100 de triple extra à $12 50, 50 de fantaisie pour un prix que $12 50 et 75 d extra de choix à $14 50 de fine à $25, 75 de farine pour ce qu'elle vaut, à $10 25, 184 de demi-quarts à $10 50, 50 de triple extra, en trois lots, à $13 le baril.

MAIS—Les prix sont un peu au-dessus des vues des expéditeurs, et, conséquemment, le marché est calme. Ventes, aujourd'hui de 2000 sacs de Illinois à 80 c, 1000 sacs de Illinois, 1000 de mélangé et 4000 de blanc à 97 c, 50 et 350 de jaune à $1 05 le boisseau.

AVOINE—L'avoine est calme. Les ventes officielles de hier se sont élevées à 200 sacs dont 200, 230 et 250 à 83 c et 100 à 84 c le boisseau.

SON—Se vend lentement au commerce à $1 85 les cent livres.

SEIGLE—Rare, et commande $2 60 cents le boisseau.

FOIN—Un lot de 200 bal. de prime de l'Ouest vendu à $25 le tonneau.

POIS—Le marché est presque dépourvu de l'article. 50 barils de mess vendus à terme aujourd'hui à $20 le baril. Cotés de 25 barils à $25 25 et 50 barils de pure rump à $19 le baril. Le mess se vend en détail à $25 75 à $26 le baril.

VIANDE VERTE—40 barriques de l'article vendues à 11 c la livre d'épaules, 11¾ cts les côtes et les jambons 12 c.

BACON—20 et 26 tierçons de jambons curés au sucre, se sont vendus à 14 c la livre. Les épaules se vendent à 11¼ c et de côtes désossées à 11¾ c la livre.

SAINDOUX—10 tierçons de prime se sont vendus à 14 c et 75 barils à 14¼ c la livre.

ESPRIT DE TÉRÉBENTHINE—Il s'est vendu durant ces jours derniers environ 400 barils de l'article à 41 c, 42¼ c, 44c et 45 c le gallon, le marché, aujourd'hui a été ferme. Le retrait de prix pour des lots en bon état pour l'embarquement.

RÉSINE—Il s'est vendu durant ces jours derniers, 1000 barils en lots à $2 le baril de commune, $150 pour le No 2 et $3 pour le No 1.

GOUDRON—Environ 400 barils se sont vendus en lots à $3 50 le baril. Les demi barils sont tenus à $2.

BRAI—Ventes de 125 barils à $3 50 le baril.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 13 février 1868.

Arrivé, hier—320 bœufs du Texas, 13 cochons et 11 vaches à lait.

Vendu—185 bœufs du Texas, 24 veaux et vendu d'un an, 10 cochons et 2 vaches à lait.

A vendre — 83 bœufs du Texas, 42 bœufs de l'Ouest, 270 veaux et agneaux d'un an, 654 cochons, 1,148 moutons et 47 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net	— à — 12	
" de 2ème qualité	— à — 10	
Bœufs du Texas, 1re qualité par tête	45 — à 60 —	
" de 2ème qualité par tête	25 — à 35 —	
" de 3ème qualité par tête	15 — à 20 —	
Cochons par liv. net	— à — 8½	
Moutons 1ère qualité par tête	4 — à 5 —	
" de 2ème "	2 50 à 3 00	
" de 3ème "	1 50 à 2 00	
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	— à — —	
Vaches à lait, dessèchées, partie	— à 125 00	
" de 2e qualité, partie	— à 80 00	
Veaux d'un an, par tête	15 50 à 15 00	
Veaux de lait, par tête	5 00 à 6 00	